



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2022

COMPTE-RENDU

Le 10 mars 2022 à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

Date de la convocation : vendredi 4 mars 2022

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Françoise DUSSUC, Hélène TESTARD, Amandine DARBON et Messieurs Philippe BENMERCUI, Aurélien BEYE-KLIAN, Yoann VIOLLET, Thibaut MARTINEZ et Patrick ROCHE.

RETARDATAIRE : Mesdames Marie-Aude DABOUT et Isabelle ROUTHIAU

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Monsieur Yoann LEVÊQUE (pouvoir à M. Thibaut MARTINEZ)

ABSENTS : M. Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nathalie BERTRAND

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2022➤ Approbation du Compte Administratif 2021➤ Approbation du Compte de gestion 2021➤ Affectation du résultat➤ Vote des taux des taxes | <ul style="list-style-type: none">➤ Vote du BP2022➤ Administration générale➤ Dossier d'urbanisme➤ Elections à venir➤ Travail des commissions➤ Questions diverses |
|--|---|

➤ **Approbation du Compte Administratif 2021:**

Une délibération est à prendre.

Le compte administratif 2020 du budget principal sera présenté par Monsieur Thibaut MARTINEZ, Premier Adjoint. Monsieur le Maire ne sera pas présent lors de cette délibération et ne prendra pas part au vote.

Le Conseil municipal constate :

L'excédent de fonctionnement s'élevant à 375 068.69 €

L'excédent d'investissement s'élevant à 161 328.18 €.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée d'Isabelle ROUHTIAU en fin de Vote à 20h30

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2021:**

Une délibération est à prendre

Le Conseil Municipal doit approuver les comptes de gestion 2021 du budget principal du Receveur Municipal qui sera présenté par Monsieur le Maire.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Affectation du résultat :

Une délibération est à prendre

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement de 375 068.69 € et un excédent d'investissement de 161 328.18 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, et en réserve, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose :

- ✓ **De verser 375 068.69 € au compte 002 en excédent de fonctionnement**
- ✓ **De verser 161 328.18 € au compte 001 en excédent de résultat en recettes d'investissement**

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention :

➤ Vote des taux des taxes :

Une délibération est à prendre

Un état de notification des taux d'imposition (Etat 1259) est à adresser en préfecture pour 31/03/2022.

Pour rappel en 2021 Compte tenu de la réforme liée à la suppression de la Taxe d'Habitation résidence principale (TH), le taux de la Taxe Foncière Bâti (TFB) 2021 était égal au taux TFB communal 2020 soit 23.2 % + 13.97% (= le taux du Département de l'Ain transféré aux communes de par la réforme) Ce qui donnait un taux de 37.17 % au lieu de 23.2 %. Le Taux de Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) n'avait pas évolué et en 2021 était égal au taux de TFNB 2020 soit 60.26 %.

Donc sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de modifier/ne pas modifier les taux de taxes communales et de fixer comme suit :

- **Taxe Foncier Bâti : 37.17%**
- **Taxe Foncier Non Bâti : 60.26 %**

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention :

➤ Vote du budget

Une délibération est à prendre

Suite aux commissions qui ont permis de travailler sur la partie fonctionnement et sur la partie investissement, le budget prévisionnel ou primitif 2022 vous sera présenté.

Le Budget Principal de la commune pour l'année 2021 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- **918 518.69 euros** pour la **section de Fonctionnement**
(Neuf cent dix-huit mille cinq cent dix-huit euros et soixante-neuf centimes)
- **721 734.87 euros** pour la **section d'Investissement**
(Sept cent vingt un mille sept cent trente-quatre euros et quatre-vingt-sept centimes)

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention :

Arrivée de Maire Aude DABOUT 20h45



➤ **Administration générale :**

- Absence de Catherine depuis le jeudi 3 février. Beaucoup d'élus ont pu donner de leur temps pour nous aider dans les différentes démarches administratives
 - Karine ANDRE nous a aidé pendant une semaine
 - Carine FAVRE (4/35^{ème}) nous aide tous les vendredis après-midi pour faire les payent, les factures et autres besoins
 - Recrutement de Mme Justine BARAQUE à partir du samedi du 5 mars (31/35^{ème})
- Les tarifs des locations des salles communales sont à revoir, car il manque des précisions (salle des associations, uniquement cantine pour la salle polyvalente...)
- Lancement d'une consultation pour du travail saisonnier pour des enfants du village sur la base d'un contrat à mi-temps / mois sur la période estivale.

➤ **Dossiers d'urbanisme :**

* Certificats d'urbanisme :

Rappel : Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné. Il existe 2 types de certificat : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain, tandis que le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité du projet. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé d'en faire la demande.

- | | |
|---------------|---|
| ▪ Cua 22B0001 | Déposé par Maître Anne DUBOIS
Vente PERRIN Pascal/AMG PROMOTION
Chemin de fortunat/Sous Patet
Parcelle ZA 104 (2080m2) |
| ▪ Cua 22B0002 | Déposé par Maître Thierry MANIGAND
Vente GIBIER/FAUCHAR et MOREL
Chemin de la montagne Noir
Parcelles ZE 109 (18m2) et 111 (662m2) |
| ▪ Cua 22B0003 | Déposé par Maître SELASMANIGAND
Vente RAMEAUX/DANIELE
Impasse de l'église
Parcelle B 1099-120-121-122-123 de 436m2 |

➤ Travail des commissions

- * Finances – Fiscalité
 - Date de la commission à valider prochainement pour acter les subventions 2022 aux associations
- * Affaires scolaires et périscolaires :
 - Conseil d'école le mardi 15 mars prochain à 18h30
 - Absence de Dominique FORAY du 28 février au 4/03 remplacée par Mme NOITON
 - Arrêt de Corine DURAND se poursuit avec le remplacement par Mme Lynda ERKAN
 - Très peu de retour pour les questionnaires sur le repas à 1€ et sur les tickets CESU pour la garderie. La commission nous fera un retour lors du prochain conseil municipal
- * Information et communication
 - Préparation de la lettre de printemps. La commission s'est réunie ce jour de 19h à 20h, les sujets ont été validés – sortie prévue fin avril/début mai
 - Articles sur internet/panneau Pocket...
- * Urbanisme :
 - Requête en annulation auprès du TA pour notre PLU avec 6 points de clarification. Le mémoire de réponse a été effectué en collaboration avec notre urbaniste Mme DALLY MARTIN. L'une des questions porte en outre sur la réduction du secteur à la Goyette en zone N réalisée après enquête. Elle faisait suite à des demandes multiples des usagers ayant sollicités l'enquêteur public.
- * Voirie - Affouage – Bois – O.N.F – Chemins
 - Voirie lancement de l'étude hydraulique sur le bassin versant du chemin des condamines (rendu d'ici septembre 2022). Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu sur le terrain avec le bureau d'étude et Grand Bourg Agglomération
 - Bilan réunion avec les communes Journans /Tossiat pour la voie verte. La dernière rencontre en présence d'une quinzaine d'élus des communes voisines a permis de rechercher le meilleur parcours possible. D'autres rencontres sont à prévoir.
 - Arbre à faire couper sur la parcelle venant de Montagnat. Demande à faire auprès des affouagistes, il faudra bloquer la route provisoirement.
 - Notre agent technique a nettoyé en partie le sentier menant au château d'eau
- * Bâtiment – Informatique – téléphonie - électrification :
 - Point Dossier salle polyvalente, l'équipe de MOE a quasiment finalisée les plans et les pièces techniques. Le lancement de la consultation est prévu pour avril.
 - Mise en place des anti-pince doigts à l'école
 - Rénovation en cours d'une partie de l'espace de l'ancienne école (local pour deux infirmières et création d'un bar vers la salle des Tamalous).
 - La portabilité de notre ligne téléphonique est efficiente.
 - Rénovation de l'éclairage public avec l'extinction des lumières sur le lotissement les Épinays d'en bas sera réalisée en avril par le SIEA.
- * Cadre de vie – Associations – Fleurissement :
 - Conseil communal jeune s'est réuni le 5/03 dernier pour évoquer les points ci-dessous
 - o Lieu de rencontre dans l'ancienne classe + règlement intérieur
 - o Formation geste premiers secoursLe groupe est studieux et bien organisé !
Date du 1^{er} conseil communal jeune en soirée le 14/04 de 19h à 20h
 - Fleurissement
 - o Le hameau de Sénissiat est terminé
 - o Les entrées du village seront terminées dans les prochains jours
 - Projet d'embellissement de place du hameau de Sénissiat comprenant le déplacement de la colonne à Verre et la mise en place d'un mobilier en bois pour les randonneurs.
 - CCAS
 - o Il n'y a pas d'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants.
 - o Mais plusieurs choses sont possibles sous des formes différentes, dont un des axes serait notre demande d'intégration au groupement intersyndical existant. Il est composé déjà de 6 communes du Revermont.

Département de l'Ain

Arrondissement de Bourg en Bresse

Canton de CEYZERIAT

COMMUNE DE REVONNAS

01250

Tél : 04.74.30.01.42

Fax : 04.74.30.01.64

mairierevonnas@gmail.com



➤ **Questions diverses**

- Soutien à l'UKRAINE
- Escrapade à Journans le 3/04 prochain – contacter les propriétaires pour le passage des coureurs

La séance est levée à 22h40

**Le prochain conseil municipal
est fixé
au 14 avril 2022
à 20h15**